

## RESOLUTIONS de l'AGO du samedi 25 janvier 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 25 janvier 2025 est appelée à délibérer sur les résolutions suivantes :

### 1<sup>ère</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le **compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 2024**.

### 2<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, approuve l'**affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2022-23 de 61.239 €** au compte de report à nouveau. Le montant des fonds associatifs s'élève donc à **- 8 342 €** au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### 3<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir entendu et débattu, approuve le **rapport moral** de l'exercice **2023-24**

### 4<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir entendu le **rapport de gestion 2023-24** de l'association, ainsi que le **rapport du Commissaire aux Comptes**, approuve dans toutes leurs parties **les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024** tels qu'ils sont arrêtés, et faisant ressortir pour l'association un **résultat net déficitaire de 124 717 €**.

### 5<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir pris connaissance du **rapport spécial du Commissaire aux Comptes** sur les conventions visées par l'article L 612-5 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, **prend acte de l'absence de convention réglementée**.

### 6<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association approuve l'**affectation du résultat net déficitaire de 124 717 €** au 30 juin 2024, **au compte de report à nouveau**. Le nouveau montant des fonds associatifs s'élève donc à **- 133 059 €** au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### 7<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir entendu et débattu, approuve le **rapport d'activité 2023-24**.

### 8<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir entendu et débattu, approuve le **budget prévisionnel 2024-25**.

### 9<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association, après avoir entendu et débattu, approuve la **grille tarifaire 2025-26**.

### 10<sup>ème</sup> résolution

L'AGO des membres de l'association procède au **renouvellement et à l'élection des membres du Conseil d'Administration**.